REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 213 DU 20 OCTOBRE 2016 PORTANT NOMINATION DU CHEF DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION AU CABINET CIVIL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret n°100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Service chargé de l'Administration et de la Gestion :

Madame Nizigiyimana Marie

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 20 octobre 2016,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

20.10.2016